

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 janvier 2010 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h00.

PRÉSENCES

La mairesse	Madame Nicole Davidson
Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Daniel Lévesque Monsieur Denis Charlebois Madame Dominique Forget Madame Manon Paquin
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
Le directeur du service de l'Urbanisme	Monsieur Nicolas Lesage
Le directeur général par intérim	Monsieur Yves Frenette

ABSENCES

Le Conseiller	Monsieur Raymond Auclair
---------------	--------------------------

CONVOCATION

Lecture est faite par le directeur général par intérim de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Assemblée publique de consultation concernant le projet de Règlement numéro 609-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

Assemblée publique pour fins de consultation

La mairesse explique le déroulement de l'assemblée pour fins de consultation sur le projet de règlement numéro 609-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609.

Les citoyens ont été informés de la tenue de cette assemblée publique de consultation par un avis public publié dans un journal local le 23 décembre 2009 et aux endroits habituels.

La mairesse explique les modifications apportées au règlement, la procédure d'adoption du règlement ainsi que les étapes passées et subséquentes en vue de l'adoption du projet de règlement proposé.

Copie du projet de règlement est mis à la disposition des citoyens lors de cette consultation.

Période de questions

Levée de l'assemblée

A 19h08, la période de questions ainsi que l'ordre du jour étant épuisés, la séance extraordinaire est levée.

Nicole Davidson
Mairesse

Yves Frenette
Directeur général par intérim